

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8 BIS A

N° 976

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 976

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 8 BIS A

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lever le gage sur les dispositions du présent article.